



CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA VIE ETUDIANTE

18 novembre 2021

COMPTE-RENDU

Etaient présents ou représentés :

Le Président du conseil : ROCHE-BRUYN François

Personnalités extérieures : HABERSTRAU Michel – LEGLIZE Pierre (pouvoir à HABERSTRAU Michel)

Collège des Professeurs : ARVISENET Gaëlle – BERRIET-SOLLIEC Marielle (vice-présidente) – KARBOWIAK Thomas (pouvoir à FERRET Éric)

Collège MCF : FERRET Éric – LECORRE Ludovic (pouvoir à ARVISENET Gaëlle) – MUGNIER Sylvie (pouvoir à BERRIET-SOLLIEC Marielle) – Hédi BEN CHEDLY (pouvoir à BERRIET-SOLLIEC Marielle)

Collège IGREF, IAE, autres personnels : /

Collège personnels IATOS : MOREAU Nadine – ROUX Nathalie – ROQUELLE Emeline (pouvoir à ROUX Nathalie)

Collège étudiants : JEANNEROT Samuel – VERVEUR Zoé – BERTHELEMY Aurore

Personnalités invitées : CAYOT Nathalie – MACÉ Bénédicte – PETIT Sabine – CHAMPY-LIEUTET Nathalie – GEE Christelle – SOK Nicolas – JOURNAUX Ludovic – MARECHAL Pierre-André – PETIT Sabine – DROUET Jean-Michel – JANNOT Isabelle – PERRIER Laetitia – NICLOUD Gaëlle

1. Approbation du compte rendu du CEVE du 16 septembre 2021 – (avis)

La vice-présidente propose aux membres du CEVE l'approbation du compte-rendu du CEVE du 16 septembre 2021

Pour 16
Contre 0
Abstention 0

2. Mission égalité Femme/Homme – Plan national Violences sexistes et sexuelles

Laetitia PERRIER, référente égalité femme/homme à AgroSup Dijon, explique les objectifs qui ont été définis lors de la signature de la Charte CGE à savoir d'une part, l'égalité femme /homme au sein du personnel et d'autre part, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec l'obligation légale de sensibilisation, de formation et d'accompagnement en cas de cas de violences constatées ou rapportés sur des personnels ou des étudiants.)

La mise en place d'un plan d'action à l'égalité professionnelle a été imposée légalement suite à la signature d'un accord professionnel sur l'égalité femme homme dans la fonction publique en 2018. (Ce plan a été établi en interne à AgroSup Dijon avec Julie GOMES et Léa LE STER).

Laetitia PERRIER détaille les 5 axes du plan d'action :

- Axe 1 : Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Axe 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois ;
- Axe 3 : Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes ;
- Axe 5 : Organiser la gouvernance de la politique d'égalité professionnelle.
- + Axe 6 : Organiser des actions de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes auprès des étudiant.e.s

Un plan d'action pour l'Institut Agro a été mis en place en lien avec les autres écoles. AgroSup Dijon est la plus avancée des trois écoles en matière d'égalité homme femme avec, pour objectif en 2022 de nommer un référent égalité femmes/hommes pour les étudiants.

Aurore BERTHELEMY, membre de l'association féministe *Les robes orange et noires*, explique les objectifs et les projets de l'association dont les actions rejoignent celles du plan d'action. Celle-ci est en relation avec une autre association d'AgroCampus Ouest.

Aurore BERTHELEMY précise que cette association est ouverte à tous.

Bénédicte MACÉ ajoute qu'à l'initiative de l'association, un plan d'action a été prévu sur les stages avec communication d'informations auprès des étudiants sur le rôle des enseignants référents encadrants pour le stage. L'objectif : être prêt pour septembre 2022.

François ROCHE-BRUYN informe que ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

3. Informations générales (appel à projets Conseil régional Bourgogne Franche-Comté - places aux concours - Evolution du DNO - charte bibliographique ...)

- *Appel à projets Région équipements pédagogiques et numériques/ SIAE*

Les règlements de l'appel à projets équipements pédagogiques et soutien aux initiatives des associations étudiantes (SIAE) 2022 de la Région Bourgogne Franche-Comté ne sont pas encore publiés à compter de ce jour.

- ***Places aux concours***

François ROCHE-BRUYN donne un point d'information sur les places au concours. La DGER a demandé l'augmentation du nombre de places pour le concours A pour la plupart des écoles. Le constat qui est fait est que les écoles n'ont pas complètement rempli en 2021. Pour compenser la baisse de places, 160 places de moins en écoles veto pour 2022, la DGER a imposé 5 places pour AgroSup Dijon pour le concours A (soit 4 places en AG et 1 place en AA).

François ROCHE-BRUYN indique que l'on voit aussi que les écoles d'ingénieurs « classiques » (centrale, polytechnique...) viennent nous prendre des places sur BCPST avec pour conséquence des difficultés à remplir pour les écoles « en queue de classement ». Il y a une demande de réciprocité, à savoir, obtenir des places sur les concours de ces écoles. La question qui se pose est de savoir si AgroSup Dijon va venir chercher des étudiants sur ces concours avec une éventuelle remise à niveau en sciences et vie de la terre.

Marielle BERRIET-SOLLIEC rappelle le débat lancé lors du dernier CEVE avec les inquiétudes des enseignants sur la compatibilité entre l'augmentation du nombre d'étudiants et la capacité d'encadrement, côté enseignants. Cette hausse des charges de tutorat et d'encadrement individuel est à intégrer dans un contexte d'effectif constant des enseignants. Il a été convenu de solliciter la Direction pour envisager des solutions pour concilier ce nombre croissant d'élèves, la qualité des enseignements et les conditions de travail des personnels. Ce point sera revu en comité de pilotage et lors du point suivant sur la révision de la carte de nos formations.

Bénédicte MACÉ signale la question de l'hétérogénéité du groupe qui augmente en raison des différents modes de recrutement, le concours B et le nouveau bac. Se posera le problème du lien avec compétences et prérequis.

Éric FERRET souligne que quand il y a une augmentation du nombre de groupes, il y a effectivement à considérer la taille des salles mais aussi les capacités d'encadrement.

François ROCHE-BRUYN explique qu'il n'a pas parlé d'augmentation d'effectifs mais plutôt d'une diversification des sources de recrutement. AgroSup Dijon est l'une des écoles qui a fait le plus gros effort après la commande du ministère mais il existe toujours des difficultés à recruter dans le cursus agroalimentaire.

Michel HABERSTRAU fait part de son inquiétude sur notre potentiel de recrutement en raison de la même problématique sur le recrutement par apprentissage, soit la baisse du niveau (qualitatif et quantitatif) des BTS. Le risque serait d'avoir ce même problème avec la réforme du BAC et la réforme du DUT.

Jean-Michel DROUET rappelle que l'effort lié à l'évolution démographique a été principalement réalisé à l'université et non par les classes prépas. Le concours B, prévu pour attirer les étudiants de l'université, a été réformé au niveau de l'évaluation par écrit des maths, physique...ce qui pose un important problème d'hétérogénéité. Dès lors, comment augmenter nos effectifs alors que le vivier reste stable ? A l'avenir, un risque se posera pour nos recrutements futurs en comparaison avec les autres écoles.

- ***Diplôme national d'œnologie (DNO)***

Nathalie CAYOT donne un point d'information sur le diplôme national d'œnologie (DNO) délivré par l'IUVV et avec qui AgroSup Dijon est lié par une convention.

A partir de la rentrée 2021, ce diplôme est reconnu au grade de Master et il peut être proposé sous le statut d'apprenti. Un travail sur la cohérence des parcours ainsi qu'une renégociation avec l'IUVV sur le nombre de places offertes aux ingénieurs AgroSup Dijon ont été réalisés. A compter de la rentrée 2022, le DNO de l'Université de Bourgogne accepte de réserver 6 places pour les ingénieurs de l'Institut Agro Dijon en double diplôme.

- ***Charte bibliographique***

Nathalie CAYOT explique qu'il s'agit d'un travail réalisé en lien avec Emmanuelle DELARCHE (Médiadoc), Stéphanie GIBOT-LECLERC et Cosette GRANDVALLET, les responsables de projet A, sur la production d'un guide des outils d'aide à la bibliographie (indexation...). Il a été diffusé et a été déposé sur la plateforme Héliantice.

4. Information Projet stratégique Institut Agro

Isabelle JANNOT présente les modifications statutaires du décret. Les modifications concernent l'application du principe d'autonomie des écoles internes et notamment la position des instances centrales de l'IA sur des questions de stratégie et sur la capacité de décisions donnée au niveau des instances des écoles internes.

Isabelle JANNOT détaille les modifications et la composition des instances où les étudiants vont être représentés avec pour objectif d'éviter l'empilement des avis. Par ailleurs, des dispositions spécifiques seront prévues pour AgroSup Dijon en raison du statut spécifique de certains enseignants relevant du MESRI.

François ROCHE-BRUYN ajoute qu'on revient au code rural sur les compétences des commissions donc la commission des enseignants aura les mêmes attributions que le CEVE en matière de formation.

5. Retour du groupe de travail instances – Calendrier des instances - Elections à distance

Isabelle JANNOT présente les résultats des travaux d'un groupe d'élus étudiants qui se sont mobilisés. Des réflexions sur cette mobilisation étudiante, sont en cours pour expliquer en quoi le projet stratégique va les impacter. Il en ressort un besoin de créer du lien avec le grand institut et l'envie de développer le sentiment d'appartenance commune dans l'Institut Agro. De plus, les bons outils de communication avec les étudiants doivent être trouvés pour permettre une bonne réponse de leur part.

François ROCHE-BRUYN insiste sur l'importance que les étudiants élus de Dijon se mobilisent beaucoup plus.

Manuel BLOUIN copilote un axe sur la transition écologique. Il pense que pour certains étudiants, plusieurs discussions relèvent de l'affichage sans avoir des actions concrètes derrière.

Marielle BERRIET-SOLLIEC fait remarquer l'importance des échanges sur le contenu et les modalités des enseignements dispensés dans l'Institut : ces débats prioritaires ne doivent pas être occultés par les seuls enjeux organisationnels et les questions d'indicateurs et de « reporting ». Il faut

profiter du passage dans l'Institut Agro, pour faire évoluer nos pratiques et proposer des idées afin de mobiliser d'avantage les étudiants et les collègues sur des questions qui « font sens ».

Bénédicte MACÉ informe que des élections communes pour l'Institut Agro et les écoles internes sont prévues les 2, 3, 4 et les 14 et 15 février par voie électronique et mobiliseront les étudiants, personnels enseignants, IATOSS et doctorants.

6. Vie étudiante (information sur le bilan CVEC et avis subventions aux associations) – (avis)

(Voir documents en annexe 1)

Bilan CVEC

Bénédicte MACÉ présente le bilan contribution vie étudiante et de campus (CVEC) pour l'année 2020-2021. La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. Une partie des 92 euros CVEC prélevés par le CROUS est ensuite reversée à AgroSup Dijon avec un vote du CA sur la répartition des fonds.

L'utilisation de la contribution CVEC reversée pour un montant de 38 499.38 € (exercices comptables 2020 et 2021) est prévue selon la répartition suivante :

- La contrepartie AgroSup du financement du SIAE 51.56% soit 19 850 €. (L'autre partie étant financée par la Région)
- Médecine préventive 48.44% soit 18 679.38 €

Règlementairement, l'établissement doit avoir mis en place une Commission CVEC pour l'attribution des crédits (actuellement le CEVE) mais une commission spécifique peut être créée.

Éric FERRET se demande si une aide aux étudiants en difficulté est possible avec ce financement.

Bénédicte MACE répond que oui, c'est l'un des dispositifs mais il existe aussi d'autres dispositifs qui peuvent être utilisés comme par exemple les aides d'urgence du ministère.

Subventions aux associations étudiantes

Dans le cadre du vote annuel de la subvention de fonctionnement aux associations étudiantes (subvention du fond d'appui aux associations), Bénédicte MACÉ présente un tableau récapitulatif des demandes de subventions des années antérieures. La proposition de subvention accordée par l'établissement aux associations pour l'année 2022 s'élève à 57 010 €.

Bénédicte MACE précise que ce sont des subventions d'appui aux associations (peut financer le fonctionnement de celles-ci) contrairement au financement par le biais de l'appel à projet SIAE (soutien aux initiatives des associations étudiantes) qui finance des actions.

La vice-présidente propose aux membres du CEVE l'approbation de la proposition de subvention aux associations étudiantes pour 2022

Pour 16
Contre 0
Abstention 0

7. Information sur avis CTI et avis sur plan d'action – FISA

(Voir document en annexe 2)

Nathalie CAYOT informe que la CTI a rendu un avis favorable avec accréditation maximale pour le parcours apprentissage en agroalimentaire et une accréditation restreinte pour le parcours apprentissage en agronomie comme toute nouvelle formation. (La CTI doit refaire un audit en 2024-2025). Pour se mettre en conformité avec ce qui est demandé par la CTI, un syllabus où les UE d'enseignements acquises en école et les UE professionnelles acquises en entreprise doivent être bien mises en évidence doit être renvoyé à la CTI pour le 15 décembre.

Par ailleurs, il convient également de mettre les cursus FISA en conformité avec les recommandations de la CTI concernant la mobilité internationale qui doit être au minimum de 12 semaines pendant la période en entreprise.

Michel HABERSTRAU ajoute que cela représente un problème pour les PME qui n'ont pas de filiales à l'étranger de libérer l'élève pour ce temps.

Marielle BERRIET-SOLLIEC répond que cela peut aussi être une opportunité pour les PME de s'ouvrir à l'international.

Les cursus FISA ont été révisés pour tenir compte de cette mobilité internationale de 12 semaines sur le temps entreprise. Il reste quatre semaines disponibles sur le temps académique pour une acculturation à la recherche. Nathalie CAYOT ajoute que la forme du projet recherche tutoré de 4 semaines est encore à travailler.

Manuel BLOUIN intervient pour dire que plus les périodes sont courtes, plus c'est difficile de mettre en place quelque chose avec les élèves au niveau de la recherche. Il n'est pas convaincu par ce type de dispositif.

Marielle BERRIET-SOLLIEC explique qu'il s'agit d'une forme d'acculturation sur la recherche avec l'identification des grandes thématiques portées par les labos.

Nathalie CAYOT pose une question concernant l'aspect recrutement pour ouvrir l'apprentissage à un autre public que celui des concours FISA actuels. (Exemple le Cypi).

Pierre-André MARÉCHAL pense qu'il faut respecter le principe du concours Geipi pour entrer dans un parcours donné. On ne peut même pas se poser la question. Le profil est donné par le concours.

Marielle BERRIET-SOLLIEC ajoute que ce point pourrait être remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion pour une autre discussion.

Michel HABERSTRAU intervient pour dire que les étudiants de BTS, DUT, peuvent choisir l'un des concours comme pour les prépas. L'idée est ne pas fermer les portes à l'apprentissage et de laisser la possibilité de faire ce choix avec quelques places selon des modalités à définir.

Éric FERRET pense que ça va être compliqué pour les enseignants car les élèves du cypi ont un très bon niveau ; les groupes seront vraiment très hétérogènes et cela sera très compliqué à gérer.

Samuel JEANNEROT ajoute que l'accès à la formation par apprentissage ne devrait dépendre non pas du cursus mais du profil de l'élève.

Les membres du CEVE approuvent à l'unanimité l'intégration des remarques CTI avec la proposition de modification du calendrier FISA avec une reconnaissance des ECTS en unités pédagogiques.

8. Information sur journée compétences

Sabine PETIT explique le chantier de l'approche par compétences avec un point d'information sur les travaux rendus par le groupe de travail. Des temps d'échanges et de discussion avec les enseignants sur des temps de pratiques ont eu lieu durant la journée du 23 novembre. Quarante enseignants de chaque département étaient présents du côté de Dijon, et une vingtaine du côté de la Dired.

Marielle BERRIET-SOLLIEC conclut qu'on aura l'occasion d'en reparler ultérieurement.

9. Point sur la carte des formations (HCERES)

(Voir document en annexe 3)

Nathalie CAYOT explique que l'évaluation se fera sur la base d'un référentiel. Les unités de recherches et formations seront évaluées, ce qui donnera lieu à une synthèse par le haut conseil de l'évaluation de la recherche et enseignement supérieur (HCERES). Les audits seront réalisés en présentiel juste sur la phase établissement.

La phase auto évaluative avec un dossier à rendre est prévue pour mi-juin et un projet à déposer pour mars 2023. Des ateliers pour remplir les dossiers d'autoévaluation sont prévus.

La nouveauté est que ce rapport intégré sera en corrélation avec la stratégie affichée et les résultats obtenus.

→ L'objectif de cette révision de la carte des formations est de rationaliser l'offre de formations pour la rendre lisible pour les étudiants et la rendre soutenable pour les enseignants et l'établissement.

10. Trouver mon master – capacité d'accueil – calendrier recrutement - (avis)

(Voir document en annexe 4)

A partir de cette année, les candidatures en Master 1 seront déposées via la plateforme nationale *Trouver mon Master*. Les capacités d'accueil, les prérequis, les critères de sélection des candidatures ainsi que la composition de la commission de recrutement seront également déposés sur la plateforme pour être porté à la connaissance des candidats.

Les demandes de Master 2 et les candidatures internationales seront encore gérées cette année par *Ecandidat*.

Bénédicte MACÉ ajoute que les dates d'ouverture de la plateforme seront nationales comme pour Parcours sup. Les capacités d'accueil font l'objet d'un avis du CEVE, du CA, sont transmises pour information dans les instances de l'uB et pour avis du CA d'UBFC pour la mention STAAE.

Les capacités d'accueil et les critères de sélection des candidats des mentions de Masters co-accréditées et portées par AgroSup Dijon sont :

→ Pour la Mention *Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysages, Forêts (AETPF)*, les capacités d'accueil des candidats s'élèvent à 15 places pour le Master GETIA et à 20 places pour le Master Agroécologie.

→ Pour la Mention *Sciences et Techniques de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement (STAAE)*, mention accrédité UBFC dont AgroSup est le porteur principal, la capacité d'accueil pour le Master P2FOOD est fixée à 20 places et à 16 places pour le Master MP².

La vice-présidente propose aux membres du CEVE l'approbation de la mise en place de la plateforme Trouver mon Master, les capacités d'accueil et les critères de sélection des candidats pour les mentions de Masters co-accrédités et portés par AgroSup Dijon.

Pour 16
Contre 0
Abstention 0

11. Places EXEAT – (avis)

L'entrée d'AgroSup Dijon dans l'institut Agro et la question posée lors de la précédente année universitaire sur le seuil fixé pour le nombre d'EXEAT (nombre de demandes d'EXEAT déposées par les élèves ingénieurs FISE et IAE concours interne (CI) l'an dernier excédant le seuil fixé).

Il est proposé aux membres du CEVE :

- Les étudiants, quel que soit leur statut, déposent leur demande sur l'outil choix parcours. Les demandes des élèves IAE CI seront traitées hors quotas,
- Les demandes pour les écoles internes de l'Institut Agro seront transmises aux autres écoles internes avec avis de la commission des études. Les écoles internes instruisent les demandes avec leurs propres critères. Ces demandes sont hors quota.
- Les demandes d'EXEAT nationaux en direction des autres écoles, seront toujours évaluées par la commission mais le quota est fixé non plus à 15 mais à 8 places.

La vice-présidente propose aux membres du CEVE l'approbation de la proposition de traitement des demandes d'EXEAT nationaux avec un quota de 8 places pour les demandes IFISE hors écoles internes de l'Institut Agro.

Pour 16
Contre 0
Abstention 0

12. Analyse recrutement 2021 – places concours

(Voir document en annexe 5)

Jean-Michel DROUET donne une analyse du recrutement 2021.

Jean-Michel DROUET rappelle l'objectif du ministère de l'économie et des finances.

Un déficit dans les concours agro persiste au niveau national avec 80 places non pourvues. Avec la réforme du concours B, un niveau L2 est demandé pour se présenter et non plus L3.

Il rappelle le contexte 2021 pour AgroSup à savoir, l'arrivée en première année des 50 élèves du Geipi. Par ailleurs, des petits déficits en concours A bio existent, mais il y a un rattrapage avec le concours C2.

François ROCHE-BRUYN indique que cette année, 237 nouveaux étudiants sont rentrés en 1^{ère} année IFISE.

Jean-Michel DROUET explique que de nombreuses incertitudes demeurent, sur la réforme du concours B, sur les classes prépa intégrées véto/ prépas BCPST, la réforme du DUT et la réforme du bac.

Deux dates sont prévues pour la journée portes ouvertes (JPO) à savoir le 29 janvier en distanciel et le 2 février en présentiel.

13. Règlement des concours BE/ DE à partir de la session 2022 – (avis)

(Voir document en annexe 6)

Jean-Michel DROUET présente les règlements des concours BE/ DE à destination des étudiants étrangers qui seront mis en place à partir de la session 2022. Ces règlements répondent d'une part à une demande des étudiants sur les modalités d'inscription et descriptif des épreuves et, d'autre part, à la mise en place d'une démarche qualité. Auparavant, les informations étaient données aux candidats par réponse de mail. Ces règlements seront accessibles par le site internet.

Au niveau de l'apprentissage, il y aura une semaine de banaliser en avril pour les deux concours. Pour le concours BE, 5 places sont ouvertes en agroalimentaire et 5 places en agronomie. Pour le concours DE, 5 places sont ouvertes en agroalimentaire et 3 en agronomie.

Éric FERRET détaille le concours Agreenmob, équivalent du DE, prévu pour toutes les écoles agro de France et qui existe depuis 4 ans.

François ROCHE-BRUYN explique qu'avec les parcours personnalisés forestiers et les EXEAT, le nombre d'étudiants diminue en 2^{ème} année. Il est donc intéressant de recruter en 2A sur le concours DE.

Michel HABERSTRAU ajoute qu'au niveau de l'apprentissage pour les élèves étrangers, c'est compliquer car il faut un visa pour pouvoir travailler en France.

La vice-présidente propose aux membres du CEVE l'approbation des règlements des concours BE/DE à partir de 2022
--

Pour 16 Contre 0 Abstention 0

14. Information sur la labellisation Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS)

(Voir document en annexe 7)

Gaëlle NICOUD, référente Développement Durable à AgroSup Dijon, présente les engagements issus de la signature des accords de Grenoble en mai 2021.

Au total, 70 engagements ont été pris dont certains portants sur les enseignements.

Un travail en lien avec Nathalie CAYOT a été engagé sur l'état des lieux du développement durable dans les différents enseignements.

→ Pour augmenter notre lisibilité au niveau du développement durable, la proposition serait d'intégrer des enjeux sociaux écologiques dans les projets étudiants, avec la mise en place d'un barème de notation qui intégreraient ces notions d'enjeux sociaux écologiques dans les rapports de stages.

Marielle BERRIET-SOLLIEC indique que pour assurer cette durabilité, il est important de réaliser le croisement entre les trois dimensions : sociale, économique et écologique.

François ROCHE-BRUYN intervient pour dire que le travail fait avec les étudiants fait remonter un certain nombre d'éléments. En revanche, au niveau de la perception qu'ont les élèves de la dimension développement durable, il en ressort une très faible prise en compte, notamment chez les agronomes.

En réponse à une question de Manuel BLOUIN, Nathalie CAYOT répond que les critères retenus pour l'évaluation étaient basés essentiellement sur l'intitulé des modules.

Michel HABERSTRAU demande si les éléments de contexte du rapport du GIEC font parties des éléments abordés dans les enseignements.

Manuel BLOUIN répond que lorsqu'on n'est pas sur des disciplines scientifiques, oui, par exemple, à l'occasion des modules optionnels où l'on vise l'expertise sur un point précis.

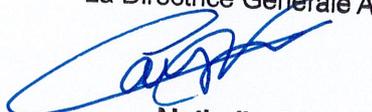
Christelle GEE ajoute que dans les matières comme l'informatique, le numérique et la physique cela dépend de la sensibilité de l'enseignant sur ces thématiques.

Marielle BERRIET-SOLLIEC propose de relayer ce point auprès des enseignants pour que ces questions d'actualité soient davantage discutées.

Fin de la séance à 17h40

Prochain CEVE le jeudi 3 février 2022

Le président du conseil, Pour le Directeur Général
Le directeur général d'AgroSup Dijon et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe



Nathalie CAYOT

François ROCHE-BRUYN

Délibération du conseil d'administration n° /2021

Séance du jeudi 25 novembre 2021

Le Conseil,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le décret n°2009-189 du 18 février 2009 portant création de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon), notamment ses articles 5 et 6 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 20 novembre 2019 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon) ;
- Vu l'avis du conseil de l'enseignement et de la vie étudiante du 18 novembre 2021 ;

AUTORISE

le versement de subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

Association	Subvention 2018	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021	Demande de subvention 2022
ACAD	1 200 €	1 200 €	600 €	500 €	100 €
Agrologique	800 €	800 €	1 800 €	1 800 €	720 €
AGVV				500 €	500 €
Association sportive	11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €
BDE	8 500 €	8 500 €	10 000 €	8 500 €	8 500 €
BDE Gala	11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	14 500 €
BDE Gala - accueil Gala	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
BDE club Art					2 500 €
BREI					
Ingénieurs sans frontières	450 €	450 €	450 €	pas de demande	300 €
Robes Oranges et Noires					3 890 €
Solid'agro	850 €	800 €	800 €	800 €	500 €
Start'Agro			1 500 €	pas de demande	1 500 €
Alumni	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €
TOTAL	50 300 €	50 250 €	53 650 €	50 600 €	57 010 €

Le conseil d'administration délibère

voix POUR

voix CONTRE

abstention(s)

Le président du conseil d'administration,

Jean-Marc BOURNIGAL

annexe à la délibération n° /2021 – Conseil d'administration du novembre 2021

Note de présentation

La vie étudiante et associative d'AgroSup Dijon constitue un véritable incubateur de talents pour s'ouvrir sur le monde et explorer ses potentiels et ses envies. AgroSup Dijon compte 9 associations « Loi 1901 », une est en création et nous accueillons le siège de l'association BREI (800 étudiants-adhérents) AgroSup soutient les associations étudiantes par l'attribution de subventions annuelles.

Pour rappel autres financements des associations étudiantes : réponse à l'appel à projets « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » (AAP SIAE)

Des actions de 8 associations bénéficient du soutien de la Région dans le cadre de la 3^{ème} ambition du SRESRI de Bourgogne Franche-Comté. La finalité est bien d'accroître l'initiative, l'autonomie et la responsabilisation des apprenants pour les accompagner vers une insertion personnelle et professionnelle réussies.

Actions soutenues pour l'année universitaire 2021-2022

Les dépenses de fonctionnement sont éligibles entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 décembre 2022.

Association	Nom du projet	Description	Montant total en €	Subvention Région obtenue en €
Thématique « Créer une vie étudiante ancrée dans notre Région et solidaire »				
Bureau Des Etudiants - BDE	Créer une vie étudiante ancrée dans notre Région	Action 1 : Intégrer les étudiants au sein de leur école, de leur ville et de leur région, et travailler sur le vivre-ensemble au sein de la vie étudiante pour renforcer les liens entre les promotions.	77 769	1 351
	Soirée de gala : les retrouvailles des nouveaux diplômés !	Action 2 : Le gala rassemble l'ensemble des promotions de l'école. Les objectifs sont de renforcer et développer un réseau d'élèves, de promouvoir la qualité des formations de l'école mais aussi valoriser l'engagement des étudiants de dernière année, chargés de l'organisation de cette soirée. Cette édition 2022 aura une saveur encore plus particulière après l'annulation de l'édition 2021. Ce sera l'occasion pour les diplômés des deux dernières promotions de rassembler leurs familles et leurs proches à l'occasion d'une soirée exceptionnelle.	45 000	10 500
Association Sportive – AS	All Promo Games Edition 2020	Action 3 : Organiser à Dijon un week-end rassemblant les étudiants et anciens de l'école AgroSup Dijon. Chaque club/association participera afin de proposer des activités aux 250 participants de l'événement.	4 100	800
Bureau des Etudiants - BDE	Une fresque pour laisser sa trace	Action 4 : Elaboration d'une fresque de 4 x 3 m, qui sera située dans l'enceinte de l'école.	5 000	2 500
	L'Agros'Gazette un journal mensuel étudiant	Action 5 : Publication d'une gazette une fois par mois en version physique distribuée gratuitement par la rédaction dans tout l'établissement au personnel et aux étudiants.	2 310	800
BDE -BREI	Projet Marguerite, Sensibilisation et lutte contre la précarité menstruelle	Action 6 : Mise en place, dans les toilettes les plus fréquentées de l'école, de 4 distributeurs muraux de protections périodiques, ainsi que les recharges qui sont compatibles. Des évènements et communications seront mises en œuvre pour sensibiliser les étudiants.	2 660	665
Solid'Agro	Mettre en pratique les valeurs d'entraide, et de solidarité	Action 7 : L'entraide, la solidarité, le respect et l'ouverture sont des valeurs importantes qui peuvent être mises en pratique tout au long de notre cursus d'ingénieur. Organisation de différents événements au cours de l'année de façon à récolter des fonds. Chaque événement sera créé à l'intention d'une association caritative, cela permettra de faire découvrir une association aux étudiants et ils pourront ainsi aider cette dernière en participant à l'événement organisé.	1 610	410

Thématique « Découvrir, pratiquer des activités sportives - Représenter l'école et la région en compétition »

Association Sportive – AS	Tournoi inter-écoles	Action 8 : Regrouper à Dijon les étudiants de 5 écoles d'ingénieurs sous forme de tournoi sportif.	7 450	800
ACAD	Agro-Jump	Action 9 : Rassembler des cavaliers-étudiants d'écoles d'ingénieurs, d'écoles de commerce et de facultés de toute la France pour un concours équestre. Organiser l'événement dans un centre équestre de Dijon pour développer l'attrait de la région.	3 100	600

Thématique : « Un consommateur responsable entre terroir & innovation »

Association de la Gastronomie de la Vigne et du Vin	Promouvoir le savoir-faire des étudiants pour la transformation des produits agricoles	Action 10.1 : Faire découvrir la richesse viticole de Bourgogne	600	0
		Action 10.2 : Revisiter les classiques de Bourgogne à l'occasion d'un concours de cuisine.	2 000	900
Total			151 599 €	19 326 €

Les dossiers sont élaborés par chacune des associations (l'assemblée régionale doit avoir connaissance du bénéficiaire final, des conditions de reversement et du contenu de l'action au moment où elle délibère) et un travail de formalisation d'un projet unique global est assuré en coordination avec la DEVE.

AgroSup devra déposer un seul projet, comportant des actions menées par les associations étudiantes répondant aux exigences décrites dans le document de l'AAP.

Le montant de la subvention régionale ne dépasse pas un plafond de 50% du coût éligible du projet. Ce taux s'applique également à chaque action constitutive du projet.

AgroSup verse l'équivalent de la subvention attribuée par la région dans le cadre de cet appel à projet (financements CVEC).

Les dépenses doivent être justifiées et le versement (tout ou partie) est conditionné à la réalisation.

**Délibération du conseil d'administration
n° /2021**

Séance du jeudi 25 novembre 2021

Le Conseil,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le décret n°2009-189 du 18 février 2009 portant création de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon), notamment ses articles 5 et 6 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 20 novembre 2019 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon) ;
- Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;

APPROUVE

L'utilisation du reversement de la contribution de vie étudiante et de campus par le CROUS à l'établissement pour un montant de 38 499.38 € en 2020-2021 (exercices comptables 2020 et 2021) selon la répartition suivante :

- Contrepartie AgroSup financement SIAE 51.56%_soit 19 850 € ;
- Médecine préventive 48.44% soit 18 679.38 €

Le conseil d'administration délibère

voix POUR

voix CONTRE

abstention(s)

Le président du conseil d'administration,

Jean-Marc BOURNIGAL

Note de présentation

Les textes

Article 12 de la Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'organisation et à la réussite des étudiants (L 841-5 CE)

Décret n°2018-564 du 30 juin 2018

Circulaire n°2018-155 du 5 décembre 2018 (BO du 10 janvier 2019)

Circulaire n°2019-29 (BO du 21 mars 2019)

Définition et objectifs

C'est une taxe affectée dont les contributeurs sont les étudiants inscrits en formation initiale dans les établissements d'enseignement supérieur (article L 841-5 du CE).

Les bénéficiaires sont les établissements d'enseignement supérieur.

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

La CVEC doit permettre la mise en œuvre d'actions nouvelles et préserver ou conforter celles qui existent déjà dans les établissements.

Les montants

Montant de la contribution individuelle pour 2020-2021 : 92 €

Montant de la contribution individuelle pour 2021-2022 : 92 €

Exonération pour les étudiants boursiers et assimilés, contrat de professionnalisation, IAE en 3^{ème} année.

Création individuelle d'un compte : www.etudiant.gouv.fr

Le rôle du CROUS

Le CROUS est l'organisme collecteur qui reverse une partie de la somme collectée aux établissements.

Somme calculée sur la base de 42€ par étudiant inscrit ayant présenté une attestation de paiement ou d'exonération de la CVEC.

Travail Etablissement-CROUS : vérification de la liste des étudiants inscrits donnant lieu au versement de 42 €.

Un montant supplémentaire peut-être accordé par le Crous aux établissements.

Somme reçue par AgroSup Dijon : 620élèves à 42 € (les boursiers sont compensés) + ajustement en 3 versements du CROUS : 13 020 € + 24 579,38 € + 900 € soit un total de 38 499,38 €.

Le produit de la CVEC

Peut être programmé et consommé sur plusieurs années.

Peut-être utilisé avec un co-financement.

Doit-être en partie affecté au SIAE (30% minimum) et à la médecine préventive (15% minimum).

N'exclut pas l'existence de droits supplémentaires pour les actions sportives et culturelles.

Ne peut pas financer des actions liées à la formation.

La répartition des financements

1/ Le SIAE : 19 850 € (51.56% de la CVEC)

Part financée par la CVEC dans les projets SIAE conformément à la délibération 69/2019 du CA du 03 octobre 2019 et à l'avis du CEVE du 20 février 2020.

Année universitaire 2020-2021

Association	Nom du projet	Subvention Région obtenue en € - versement montant équivalent de la part d'AgroSup sur financements CVEC
Bureau Des Etudiants - BDE	Créer une vie étudiante ancrée dans notre Région	1950
	Soirée de gala : les retrouvailles des nouveaux diplômés !	9000
Association Sportive – AS	All Promo Games Edition 2020	800
Bureau des Etudiants - BDE	Une fresque pour laisser sa trace	2500
	L'Agros'Gazette un journal mensuel étudiant	800
Association Sportive – AS	Tournoi inter-écoles	800
ACAD	Agro-Jump	600
Agrologique	Un consommateur responsable entre terroir & innovation	1200
Association de la Gastronomie de la Vigne et du Vin	Promouvoir le savoir-faire des étudiants pour la transformation des produits agricoles - Réalisation de brassins par le club brasseur.	400
	Promouvoir le savoir-faire des étudiants pour la transformation des produits agricoles - Valorisation des filières d'ici et d'ailleurs.	325
	Promouvoir le savoir-faire des étudiants pour la transformation des produits agricoles - Revisiter les classiques de Bourgogne à l'occasion d'un concours de cuisine.	900
Ingénieurs sans frontières	Fabrication maison de produits cosmétiques et d'entretien, écologiques	75
	Vélos solidaires	500
		19 850 €

2/ La médecine préventive : 18 679.38 € € provenant de la CVEC pour un montant total versé par l'établissement de 19 425 € (48.44%)

La consultation des instances

1. Validation des principes de financement par le CEVE des 2 février 2019 et 5 septembre 2019
2. Présentation des principes de financements au CA le 3 octobre 2019
3. Validation de la répartition des financements 2020 – 2021 (exercices 2020 et 2021) au CA le 25 novembre 2021

Conclusion

1. Ces propositions sont modifiables en respectant les répartitions minimales 30% et 15%
2. Une partie des projets sont à construire avec le CROUS : subventions aux associations / Sites
3. Bilan annuel, indicateurs qualitatifs, enquête CROUS à renseigner



Evolution des cursus FISA AA et FISA AG suite à l'avis de la CTI

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

MEMBRE DE



avis favorable avec accréditation maximale pour
FISA AA

avis favorable avec accréditation restreinte pour
FISA AG (car nouvelle formation).

sous réserve de la transmission avant le 15
décembre 2021 d'un syllabus complet pour les
parcours FISA AG et AA, identifiant clairement les
UE (ou UP - Unités Professionnelles) spécifiques,
affectées d'ECTS attribuées pendant les périodes en
Entreprise :

=> CEVE du 18 novembre 2021.

Pour l'audit de 2024-2025

**Recommandation concernant la mobilité internationale:
12 semaines en entreprise**

⇒ Proposition d'apporter les modifications demandées pour la mobilité internationale afin qu'elles soient effectives (en FISA AA et AG) pour la promotion 2022-2025

Distinguer clairement les UE académiques et UE professionnelles

créer pour chaque semestre une UE professionnelle (UP) correspondant à la période en entreprise et de lui attribuer des ECTS spécifiques.

SEMESTRE 5	ECTS	SEMESTRE 6	ECTS	SEMESTRE 7	ECTS	SEMESTRE 8	ECTS	SEMESTRE 9 : Dominante d'approfondissement	ECTS
UE1 : Construction du projet professionnel et personnel	2	UE4 : Construction du projet professionnel et personnel	1	UEP3 : Posture de Assistant chef de projet	10	UE10 : Enseignement de spécialités	12	UE11 : Enseignements Tronc commun	3
UEP1 : Posture de Technicien	10	UEP2 : Posture d'Assistant qualité	13	UE7 : Construction du projet professionnel et personnel	1	UEP4 : Posture Chef de projet	18	UEP5 : Posture d'ingénieur	9
UE2: Enseignements de tronc commun	6	UE5 : Enseignements Tronc commun	5	UE8 : Enseignements Tronc commun	4	Total Semestre 8 : formation en centre	30	UE12 : Enseignements de spécialité	2
UE3 : Enseignements de spécialité	12	UE6 : Enseignements de spécialité	11	UE9 : Enseignements de spécialité	15	Total Semestre 8 : formation en entreprise (23 semaines)		UE13: Dominante d'approfondissement	16
Total Semestre 5 : formation en centre	30	Total Semestre 6 : formation en centre	30	Total Semestre 7 : formation en centre	30			Total Semestre 9 : formation en centre	30
Total Semestre 5 : formation en entreprise (14 semaines)		Total Semestre 6 : formation en entreprise (17 semaines)		Total Semestre 7 : formation en entreprise (11 semaines)		Total Semestre 9 : formation en entreprise (16 semaines)			
								SEMESTRE 10	ECTS
								UEP6 : Mémoire de fin d'études	30
								Total Semestre 10 : formation en centre	30
								Total Semestre 10 : formation en entreprise (22 semaines)	

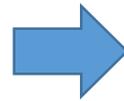
Exemple FISA AA

Mettre en conformité avec le référentiel CTI la mobilité sortante des apprentis, c'est-à-dire 3 mois minimum sur une période entreprise

Conformité CTI

compatible avec les aides à la mobilité Erasmus (8 semaines minimum) ou Conseil Régional de BFC (12 semaines minimum)

- Mobilité académique de 7 semaines au S8
- objectif d'ouverture internationale
- objectif d'initiation à la recherche (projet tutoré « recherche » dans une université partenaire)



- Mobilité entreprise de 12 semaines (fin S7 et début S8) => objectif d'ouverture internationale
- projet tutoré « recherche » de 4 semaines à AgroSup Dijon => initiation à la recherche

Liberté de l'apprenti pour choisir son organisme d'accueil

Intérêt entreprise: 3 semaines de plus – travail avec filiale, fournisseur, centre de recherche

MAQUETTE ACTUELLE
Ingénieur d'AgroSup Dijon - spécialité agronomie par la voie de l'apprentissage
Calendrier de formation

Année 1 (2022-2023)	Semestre 5	Septembre				Octobre					Novembre				Décembre				Janvier				Février							
		36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9			
	Semestre 6	Mars				Avril					Mai				Juin				Juillet				Août							
		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35			
Année 2 (2023-2024)	Semestre 7	Septembre				Octobre					Novembre				Décembre				Janvier				Février							
		36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9			
	Semestre 8	Mars				Avril					Mai				Juin				Juillet				Août							
		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35			
Année 3 (2024-2025)	Semestre 9	Septembre				Octobre					Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars			
		36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Semestre 10	Avril				Mai					Juin				Juillet				Août											
		14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35							

PROJET DE MODIFICATION SUITE RECOMMANDATION CTI ==> Maquette modifiée (avec réduction du module "initiation à la recherche" à 4 semaines - soit une baisse de 105 heures du temps école en 2A)

Ingénieur d'AgroSup Dijon - spécialité agronomie par la voie de l'apprentissage

Calendrier de formation

Année 1 (2022-2023)	Semestre 5	Septembre				Octobre					Novembre				Décembre				Janvier				Février							
		36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9			
	Semestre 6	Mars				Avril					Mai				Juin				Juillet				Août							
10		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35				
Année 2 (2023-2024)	Semestre 7	Septembre				Octobre					Novembre				Décembre				Janvier				Février							
		36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9			
	Semestre 8	Mars				Avril					Mai				Juin				Juillet				Août							
10		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35				
Année 3 (2024-2025)	Semestre 9	Septembre				Octobre					Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars			
		36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Semestre 10	Avril				Mai					Juin				Juillet				Août											
14		15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35								

Forme du projet tutoré à discuter: « Research Club junior » en s'appuyant sur l'Agrolab (T lab) et organisé par groupes de 3 à 5 apprentis ?

ANNEXE 3

Note sur la carte de formations d'AgroSup Dijon et l'évaluation HCERES à venir

Journée de lancement de la vague C de l'évaluation HCERES le 5 novembre 2021

Le référentiel offre un cadre général commun qui peut se décliner en fonction des situations. Il s'agit d'un référentiel intégré Etablissement-Formation-Recherche pour lequel l'établissement est le point de convergence des différents rapports.

Déroulé de l'évaluation :

- Evaluation d'abord des unités de recherche et des formations
- Puis phase de consolidation avec la production d'une synthèse par le HCERES
- Enfin rapport d'évaluation institutionnelle enrichi des rapports recherche et formation.

Le calendrier de la vague C est le suivant:

- Rencontres stratégiques par visioconférences entre mi-novembre et mi-décembre 2021
- Rencontres opérationnelles par visioconférence pendant le 1^{er} trimestre 2022
- 15 juin 2022 : dépôt du dossier d'autoévaluation

Les dossiers d'autoévaluation sont composés du rapport d'autoévaluation (60 pages maximum) et de la présentation des axes stratégiques.

Pour chaque dossier d'autoévaluation, il y a plusieurs domaines. Chaque domaine comprend des références et des critères. La nouveauté est l'attention portée à la corrélation entre la stratégie affichée et les résultats obtenus :

- Les actions sont-elles cohérentes avec les ambitions ?
- L'établissement fait-il la démonstration de l'efficacité des actions à travers les résultats obtenus ?

Les critères intègrent désormais les thèmes de la science ouverte, la déontologie, la responsabilité sociétale et le développement durable, innovation, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes....

Le référentiel Etablissement comprend trois domaines :

- Stratégique et opérationnel
- Politique de recherche
- Politique de formation.

Le référentiel Formations comprend quatre domaines :

- La politique de formation et les caractéristiques de formations
- L'organisation pédagogique
- L'attractivité, la performance
- Le pilotage et l'amélioration continue.

L'évaluation est centrée sur les actions concrètes, les résultats par parcours, les moyens mis au service des formations.

L'évaluation des cycles 1 et 2 est séparée de l'évaluation du doctorat (cycle 3), avec un comité spécifique. On distingue une phase bilan et une phase projet.

Il y a un fichier excel à remplir, avec des éléments de preuve et un auto positionnement. L'évaluation prendra la forme d'un rapport de 1 à 2 pages par formation et d'un rapport d'une dizaine de pages pour le cycle considéré.

Pour la phase de projet, se concentrer uniquement sur les évolutions et ne pas reprendre les éléments du bilan.

Il y aura des ateliers d'aide pour remplir le dossier (3h sur site) : le 2 décembre pour la Bourgogne Franche Comté. Phase bilan en juin 2022. Phase projet en mars 2023.

Lancement de la réflexion sur la carte des formations d'AgroSup Dijon le 28 septembre 2021

Les réflexions sont menées par grande thématique : agroalimentaire, agronomie, agroéquipements, économie, formation et apprentissages.

Des réunions thématiques ont été menées jusqu'au 4 novembre et les bilans de ces discussions sont en cours de rédaction.

Les objectifs sont de rationaliser la carte de formations d'AgroSup Dijon de façon à la rendre lisible pour les apprenants, et soutenable pour l'établissement et pour les enseignants.

Les formations pour lesquelles AgroSup Dijon souhaite conserver la co-accréditation sont les formations qui nous offrent une visibilité en recherche, une ouverture internationale et en cohérence avec les moyens humains de l'établissement.

Par ailleurs, nous travaillons à la construction des parcours en double diplômes accessibles pour les cursus ingénieur, mais sans nécessité d'être co-accrédité.

Une première rencontre a eu lieu avec la vice-présidente de l'Université de Bourgogne chargée des formations.

L'uB demande la remontée des maquettes de formation par blocs de compétences pour mars 2023. L'uB se focalise pour le moment sur la phase de bilan.

Pour les formations co-accréditées, nous délivrerons sans doute un message commun dans le cadre d'une réunion pour l'orientation du travail à conduire (échéance : janvier-février 2022). Le travail sera ensuite mené au sein de divers ateliers : 1 atelier métiers de la formation, 1 atelier pour la mention NSA, 1 atelier pour les mentions AETPF et Biologie Santé, 1 atelier pour la mention Economie appliquée.

Nathalie Cayot, le 14 novembre 2021



Capacités d'accueil pour les masters 1 - Rentrée 2022

Masters co-accrédités avec l'uB, portés par AgroSup

COMPOSANTE	MENTION	PARCOURS M2 pour info	PARCOURS M1	R2022			Mentions de licence prioritaires (origine des étudiants)	Critères d'examen des candidatures (dont pré-requis)	Attendus (connaissances et compétences requises)	Modalités de candidature (à cocher)				composition de la commission de recrutement (nombre et qualité des membres, lesquels peuvent être nommés ultérieurement)
				formation ouverte (oui / non)	capacité d'accueil pour la mention M1 (limitative ou indicative)	capacité d'accueil par parcours de M1 le cas échéant				Dossier	Entretien	Examen	Concours	
UFR SVTE et AgroSUP	Agrosclences, Environnement, Territoires, Paysages, Forêt (AETPF)	Gestion des Entreprises et Technologies Innovantes pour les Agroéquipements (GETIA)	M1 mention AETPF parcours Gestion des Entreprises et Technologies Innovantes pour les Agroéquipements (GETIA)	oui	35	15	Etudiants titulaires d'un diplôme national conférant le grade de Licence (soit 180 ECTS) dans le domaine STS (exemple de licence universitaire : Mathématiques, Physique, Physique, Chimie, Sciences de la vie et de la Terre, Sciences de la vie, Sciences de la Terre, Informatique, Electronique, énergie électrique, automatique (3EA), Mécanique, Génie civil, Sciences et technologies, Sciences pour l'ingénieur) ou le cas échéant dans un autre domaine, compatible avec celui de la mention AETPF (Exemple de licence professionnelle : Maintenance des Systèmes Pluritechniques Agroéquipements, Gestion de la production industrielle spécialité Techniques et Technologies Avancées de Maintenance (TTAM) parcours « Elevage de Précision », Commerce spécialité « lancement de nouveaux produits » parcours agroéquipements, Agriculture, Nouvelles Technologies, Durabilité, Gestionnaire des entreprises de l'agroéquipement, Techniques avancées de maintenance, Ingénierie de projets en agroéquipements, Maintenance des agroéquipements, Management en Maintenance des matériels).	Critères d'examen de candidature : Adéquation du cursus (parcours suivis en licence) Qualité du cursus (notes globales obtenues à chaque niveau de L, classement dans les promotions, mentions) Motivations des candidats Stages effectués dans le cursus et hors cursus (cohérence thématique, durée, éventuellement évaluation appliquée) seront un plus dans le dossier Pré-requis : Etre capable de mobiliser un ensemble de concepts fondamentaux et de technologies liés à l'agronomie et/ou l'agro-équipement. Identifier et conduire les différentes étapes d'une démarche de projet. Interpréter des données expérimentales pour envisager leur modélisation. Etre capable de s'approprier des outils de programmation et d'analyse de données avec un esprit critique. Mobiliser les concepts et les outils scientifiques dans le cadre des problématiques liés au master GETIA. Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue anglaise.	Etre capable de mobiliser un ensemble de concepts fondamentaux et de technologies liés à l'agronomie et/ou l'agro-équipement. Identifier et conduire les différentes étapes d'une démarche de projet. Interpréter des données expérimentales pour envisager leur modélisation. Etre capable de s'approprier des outils de programmation et d'analyse de données avec un esprit critique. Mobiliser les concepts et les outils scientifiques dans le cadre des problématiques liés au master GETIA. Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue anglaise.	X				4 enseignants-chercheurs et/ou représentants de la profession
		Agroécologie	M1 mention AETPF Agroécologie parcours	oui		20	Licence Sciences de la Vie, Sciences de la Vie et de la terre, Biologie des organismes Lpro Agriculture biologique, Agronomie, Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement, Productions végétales	Critères d'examen des candidatures : Adéquation du cursus (mention et parcours suivis en licence) Qualité du cursus (notes globales obtenues à chaque semestre de licence, classement dans les promotions, mentions) Stages effectués dans le cursus et hors cursus (cohérence thématique, durée, éventuellement évaluation appliquée) seront un plus dans le dossier Motivation des candidats et projet professionnel; 2 avis des personnes référentes (enseignants, encadrants) non obligatoires Pré-requis : Maîtriser les concepts fondamentaux de la biologie et de l'écologie Savoir mobiliser des concepts et les outils scientifiques dans le cadre des problématiques des sciences du vivant Savoir utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données avec un esprit critique	Maîtriser les concepts fondamentaux de la biologie et de l'écologie Savoir mobiliser des concepts et les outils scientifiques dans le cadre des problématiques des sciences du vivant Savoir utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données avec un esprit critique (R, tableur, tests statistiques niveau L3) Savoir rédiger un rapport	X				8 à 10 personnes, enseignants et responsables du master
			TOTAUX		35	35								

ANNEXE 5 Le contexte du recrutement 2021

❖ Un recrutement via le CyPI désormais de 25 AA et de 25 AG

❖ **Une augmentation des places offertes dans l'ESAV...**

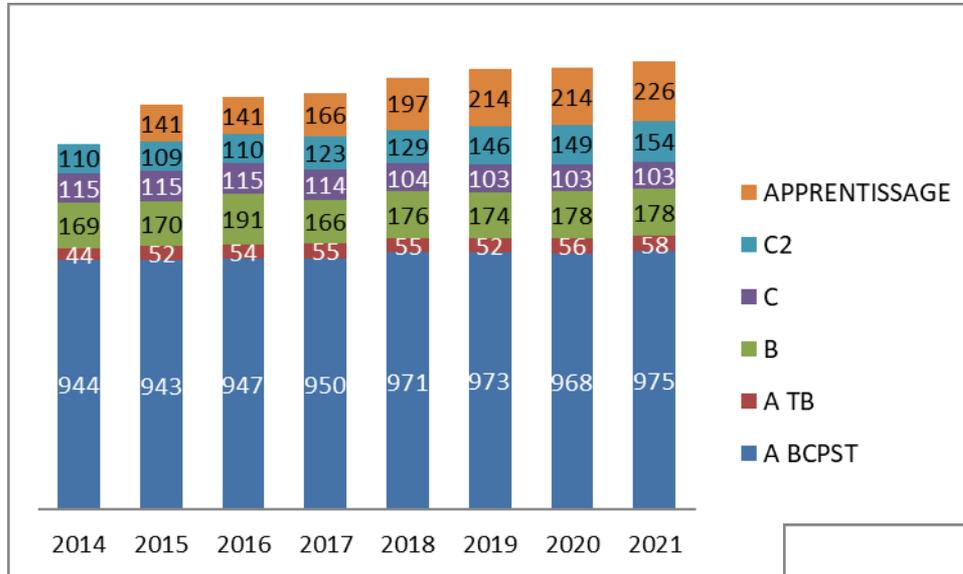
- Bilan concours BIO : 26 places supplémentaires offertes et 80 non pourvues dans les ESA en 2021 (-71 en 2020, -100 en 2019)

	Concours A	Concours A TB	Concours B BIO	Concours C BIO	Concours C2	Concours APPRENTISSAGE	Total
Places offertes 2018	971	55	176	104	129	197	1632
Intégrés 2018	946	52	119	85	143	183	1528
Ecart 2018	-25	-3	-57	-19	+14	-14	-104
Places offertes 2019	973	52	174	103	146	214	1662
Intégrés 2019	939	48	139	98	147	191	1562
Ecart 2019	-34	-4	-35	-5	1	-23	-100
Places offertes 2020	968	56	178	103	149	214	1668
Intégrés 2020	952	54	155	104	145	187	1597
Ecart 2020	-16	-2	-23	1	-4	-27	-71
Places offertes 2021	975	58	178	103	154	226	1694
Intégrés 2021	950	52	169	91	144	208	1614
Ecart 2021	-25	-6	-9	-12	-10	-18	-80

- Bilan concours ENV 2021 : les 643 places sont toutes pourvues
(+ 91 depuis 2018)

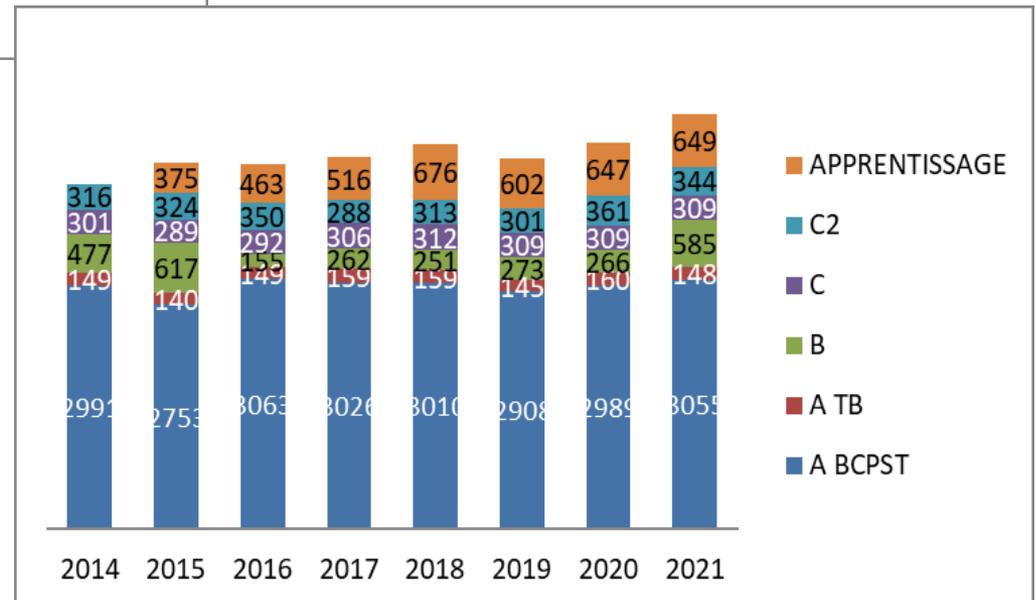
Le contexte du recrutement 2021

Places



Objectif DGER / Ministère de l'Économie et des Finances :
235 étudiants
(214 en 2017 et 245 en 2022)

Candidats



Un recrutement 2021 quantitativement satisfaisant

Entrée en 1^{er} année de formation d'ingénieur par voie de recrutement

Voie	Agroalimentaire		Agronomie		Agronomie civil		Agronomie fonctionnaire		Ensemble	
	Places	Recrutement	Places	Recrutement	Places	Recrutement	Places	Recrutement	Places	Recrutement
A BIO	35	33	59	60	34	35	25	25	94	93
A TB BIO	5	2	3	3	3	3			8	5
B BIO	11	8	13	13	6	6	7	7	24	21
C BIO	7	7	14	14	10	10	4	7	21	21
C2	16	20	8	8	8	8			24	28
CyPi	25	24	25	24	25	24			50	48
BE	5	4	3	3	3	3			8	7
TOTAL FISE	104	98	125	125	89	89	36	36	229	223
Apprentissage FISA	22	21								
TOTAL										244

Concours Geipi Polytech : 24 AA et 25 AG

Concours Interne IAE : 11/11

Concours DE

AA : 2/5 AG : 3/5

Un recrutement 2021 qualitativement satisfaisant

- Un public plus diversifié : La proportion des lauréats du concours A BCPST se réduit encore 64% en 2016 ; 45% en 2019, 39% en 2020, 38% en 2021
- Concours A BCPST : nette amélioration des Vœux , rang s'approche de la moyenne des ESA , Bon positionnement du cursus IAE

Concours A BCPST		Agroalimentaire	Agronomie civil	Agronomie IAE	Ensemble ASD	Ensemble ESA
Vœu moyen	2017	5,6	4,1	3,2	4,5	2,8
	2018	5,3	4,4	3,5	4,3	2,9
	2019	3,7	4,8	4,4	4,3	3,0
	2020	6,1	5,2	3,5	5,0	3,7
	2021	4,8	4,2	2,7	4,0	3,0
Rang moyen	2017	1931	1677	1536	1744	1126
	2018	1832	1632	1625	1694	1120
	2019	1773	1601	1529	1642	1126
	2020	1936	1603	1328	1633	1150
	2021	1836	1681	1390	1658	1149

Source : Service des Concours des Ecoles d'Ingénieurs, 2017 à 2021

- Les filières qui remplissent facilement : Geipi Polytech en Agronomie
C2 et APPRENTISSAGE en Agroalimentaire
A BIO en Agronomie
- Les plus grosses difficultés : Concours DE
B BIO en Agroalimentaire,
- **Reste incertain dans toutes les autres filières**

Des incertitudes pour les prochaines rentrées, liées à la difficile mesure des effets

- des réformes dans l'enseignement supérieur :
 - Réforme du concours B depuis 2021 (simplification des épreuves, accessible en L2 et L3) ; quelles évolutions des candidatures ?
 - Classes préparatoires intégrées dans les ENV dès 2021 (160 étudiants, soit $\frac{1}{4}$ des effectifs d'une promotion) ; Un changement de la population des étudiants issus de BCPSCT ?
 - Le DUT ne sera plus qu'une certification intermédiaire dans le nouveau cursus en 3 ans des IUT « Bachelor Universitaire de Technologie », proposé dès cette rentrée 2021. Quelles conséquences en 2023 ?
- de la réforme du Baccalauréat avec la suppression du bac Scientifique.

Les axes du plan de communication

- 2 Journées Portes Ouvertes :
 - A distance le samedi 29 janvier 2020
 - En Présence le mercredi 2 Février 2022
- Reprise de la campagne des Forums « Grandes Ecoles »
- Poursuites des autres actions contribuant à la promotion des formations d'AgroSup Dijon (Cordées de la Réussite, Projet « PARÉPOUR » accompagnement des BTSA vers la formation d'ingénieur»)
- Campagne de promotion de la formation d'ingénieur agronome par apprentissage

ANNEXE 6 Règlement concours DE et BE – recrutement d'étudiants internationaux

Concours BE : entrée en 1^{ère} année de formation pour les diplômés BAC +3 à l'étranger

Concours DE : entrée en 2^{ème} année de formation pour les diplômés BAC +4 à l'étranger

Un règlement rendu nécessaire :

- Un nombre grandissant de candidats (20 en 2018, 79 en 2021) ;
- Faciliter l'accès des candidats à l'information sur ces concours ;
- Démarche Qualité.

Le règlement se compose :

- Des grands principes (annulation si infraction(s) au règlement, intégration seulement si réussite pour la session en cours, protection des données à caractère personnel)
- Partie 1 - INSCRIPTION AU CONCOURS
 - 1.1 Conditions d'inscriptions
 - 1.2 Modalité d'inscription
- Partie 2 - DESCRIPTIF DES EPREUVES
 - 2.1 Epreuve d'admissibilité
 - 2.2 Epreuves d'admission
 - 2.3 Contrôle d'identité et Absence
- Partie 3 - RESULTAT et INTEGRATION

Annexe 1 : Récapitulatif des dates

Annexe 2 : Nombre de places

Calendrier

Inscription – envoi du dossier à AgroSup Dijon	Du 01/10/2021 au 01/01/2022
Résultat admissibilité notifié aux candidats	08/03/2022
Entretiens	du 23/03/2022 au 25/03/2022
Résultat admission notifié aux candidats	31/03/2022
Accueil des étudiants à Institut Agro Dijon	29/08/2022
Rentrée en 1ere année de la formation ingénieur	05/09/2022

ANNEXE 7



Le développement durable dans les enseignements à AgroSup Dijon

18/11/2021



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

MEMBRE DE





Nos engagements et objectifs :

Accord de Grenoble

Pour accélérer la transition socio-écologique de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



Article 2.3 - Adapter les enseignements :

- Intégrer les enjeux socio-écologiques dans les projets étudiants
- Mettre en place un barème de notation intégrant les notions de transition socio-écologique pour les rapports de stage

Article 2.7 - Préparer les apprenant.e.s à adopter une posture active dans leurs futurs emplois

- Enseigner aux étudiant.e.s les clés et les outils permettant d'analyser et prendre du recul sur la démarche RSE d'une structure
- Donner les clés aux étudiant.e.s de se sentir légitime et savoir s'affirmer pour être force de proposition au sein de l'entreprise
- Faire participer les étudiant.e.s à des projets sur des problématiques socio-écologiques posées par une organisation

VS 2.1 : Identification d'une base commune de compétences et de connaissances DD&RS à intégrer dans l'ensemble de l'offre de formation. Expérimentations d'intégration sur quelques formations pilotes. Evaluation des transformations pédagogiques à conduire.

VO 2.1.1 : Au moins une formation contribue au DD&RS. Des enseignements obligatoires, portant sur un ou plusieurs aspects du DD&RS, existent. L'établissement affiche le lien entre son offre de formation et les enjeux et objectifs DD&RS identifiés par des normes/accords/stratégies territoriaux/nationaux ou internationaux (ex. : ODD). Mise en place d'une cellule d'accompagnement pédagogique et d'évaluation de l'intégration du DD&RS dans les formations initiales au regard de la base commune de compétences et de connaissances identifiée par l'établissement

VO 2.2.1 : Lors des stages et/ou missions en entreprise, l'apprenant.e doit faire dans ses rapports une analyse critique de l'intégration du DD&RS. Cette analyse est notée et créditée (reconnaissance ECTS)

VS 2.3 : L'établissement a établi un plan d'action et des mesures d'incitations pour développer les initiatives pédagogiques qui favorisent l'intégration du DD&RS dans les formations. Il engage une approche par compétences DD&RS.



Référentiel
et Label
DD&RS



Méthode :

Lecture et analyse :

- des syllabus de la formation initiale AA – AG, de la formation continue des fonctionnaires et de la formation par apprentissage en AA
- des titres des projets A, B et C
- des titres des mémoires soutenus en 2020 (liste 2021 non complète)

Retour de certains responsables de formation/dominantes quant à la place du DD dans leur formation/dominante

Difficultés :

Difficulté de faire un état des lieux exhaustif quand ce ne sont pas les enseignants qui nous disent ce qu'il en est dans leur matière.

Le lien avec le DD est rarement mis en mot, malgré le fait qu'il soit sûrement plus présent que ce que nous voyons lors d'une lecture rapide.



Résultats :

Formation initiale ingénieurs :

En 1^{ère} année, les AA ont 104h obligatoire autour du DD, les AG 139h

En 2^e année, les AA ont 51h et les AG 47h.

Les modules optionnels abordant le DD sont au nombre de 6 en 1^{ère} année (33 étudiants touchés en 2020), 5 en 2^e année (57 étudiants touchés) et 4 en 3^e année (45 étudiants touchés en 2020).

Formation AG par apprentissage :

En 1^{ère} année, les 20 apprentis ont 70h obligatoire (réparties sur 4 formations), en 2^e année, ils ont 36h obligatoires (2 formations)

Formation continue pour fonctionnaires :

Les 10 fonctionnaires ont 184h d'enseignement en lien avec le DD durant leur 2^e année à Agrosup Dijon, réparties sur 4 formations.

Projets :

Projets A : 21 projets sur 72 en lien avec le DD (8 AA et 13 AG)

Projets B : 10 projets sur 34 en lien avec le DD (4 AA et 6 AG)

Projets C : 14 projets sur 39 en lien avec le DD (1 CCV, 3 SUFFICIENT, avec notation spécifique sur le DD, 1 FoodPack, 2 BIOMIFA, 3 APOGEE, 1 AGIR, 1 R2D2C)

Dominantes : en lien écrit avec le DD et nombre d'étudiants concerné en 2020

AGIR	R2D2C	IDE	FoodPack	PROC'idé	BIOMIFA	STEAM
19	22	17	9	24	14	9

Stages de 3^e année :

En fonction du listing disponible à Médiadoc (pour l'année 2019 /2020) et de la lecture des titres :

Environ 35 sur 314 parlent DD dans leur titre



Afin d'approcher nos objectifs, nous proposons :

- D'intégrer les enjeux socio-écologiques dans les projets étudiants et proposer des projets avec des problématiques socio-écologiques
- De mettre en place un barème de notation intégrant les notions de transition socio-écologique pour les rapports de stage.
De demander aux étudiant.e.s de faire, dans leurs rapports, une analyse critique de l'intégration du DD&RS, lors des stages en entreprise. Cette analyse sera notée et créditée (reconnaissance ECTS)
- D'afficher plus clairement le lien entre l'offre de formation d'AgroSup Dijon et les enjeux et objectifs DD&RS identifiés par des normes / accords / stratégies territoriaux/nationaux ou internationaux (ex. : ODD).